

## MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL–GASCONS

LE 21 MAI 2019

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Port-Daniel–Gascons, tenue le 21 mai 2019 à la Maison LeGrand, sous la présidence de monsieur Henri Grenier, maire et à laquelle étaient présents les conseillères et les conseillers suivants :

Mesdames Sylvie Blais et Mireille Langlois  
Messieurs Marc-Aurèle Blais et Denis Langlois

Madame Marie-Ève Allain et monsieur Hartley Lepage sont absents de la présente séance. Ils sont à l'extérieur de la municipalité.

Était également présente à cette séance, madame Mélissa Castilloux Allain, secrétaire-trésorière adjointe.

Pour cette séance, il est constaté que l'avis aux fins des présentes a été signifié à tous les membres du conseil de la manière prescrite par l'article 153 du code municipal. Tous confirment la réception dudit avis.

Après avoir constaté qu'il y a quorum, monsieur le maire ouvre la séance à 13h30.

**2019-05-275**

### **AVIS DE RENONCIATION**

Il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu que les membres du conseil renoncent à l'avis de convocation pour la tenue d'une séance extraordinaire le 21 mai 2019 et autorisent la discussion et la prise de décision sur les sujets suivants:

Les points à l'ordre du jour sont:

- 01- Programme d'aide à la voirie locale – Volet accélération des investissements sur le réseau routier local ;
- 02- Projet de conversion de l'aréna - avis de changement – (Remplacer la hotte) ;
- 03- Projet de conversion de l'aréna - avis de changement – (Système de génératrice) ;
- 04- Projet de conversion de l'aréna - avis de changement – (Comptoir et armoires de cuisine) ;
- 05- Centre multifonctionnel de Gascons ; 06- Période de questions ; 07- Levée de la séance.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

### **2019-05-276 01. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Port-Daniel–Gascons a pris connaissance des modalités d'application du Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Port-Daniel–Gascons désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de

la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MINISTÈRE) pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet AIRRL du PAVL ;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Port-Daniel–Gascons s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE ;

**ATTENDU QUE** seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Port-Daniel–Gascons choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante : l'offre de services détaillant les coûts (gré à gré) ;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

**2019-05-277**

**02. PROJET DE CONVERSION DE L'ARÉNA - AVIS DE CHANGEMENT (REPLACER LA HOTTE)**

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons accepte l'avis de changement présenté par LFG Construction pour remplacer la hotte par une nouvelle hotte Broan dans le projet de conversion de l'aréna. Le montant du contrat est augmenté de 1 600.50 \$, taxes en sus.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

**2019-05-278**

**03. PROJET DE CONVERSION DE L'ARÉNA - AVIS DE CHANGEMENT (SYSTÈME DE GÉNÉRATRICE)**

CONSIDÉRANT le règlement d'emprunt numéro 2018-14 décrétant une dépense de 3 288 500 \$ et un emprunt du même montant pour la conversion d'un aréna en garage municipal et en caserne incendie;

CONSIDÉRANT la modification des travaux;

Il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons accepte l'avis de changement présenté par LFG Construction pour l'installation d'un système de génératrice dans le projet de conversion de l'aréna. Le montant du contrat est augmenté de 18 287.51 \$, taxes en sus avec une augmentation du délai d'exécution du contrat d'un jour pour cet avis de changement.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

**2019-05-279**

**04. PROJET DE CONVERSION DE L'ARÉNA - AVIS DE CHANGEMENT (COMPTOIR ET ARMOIRES DE CUISINE)**

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons accepte l’avis de changement présenté par Consultants O.P.R. pour changer le comptoir, les armoires de cuisine, l’évier et la robinetterie dans le projet de conversion de l’aréna. Le montant du contrat est augmenté de 5 745 \$, taxes en sus.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

2019-05-280

**05. CENTRE MULTIFONCTIONNEL DE GASCONS**

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des affaires municipales et de l'habitation autorise le transfert de l'octroi de l'aide financière de la réfection du centre communautaire du Vieux couvent de Gascons, dossier jugé prioritaire dans le cadre du programme de réfection et construction des infrastructures municipales, vers le projet de rénovation et d'agrandissement du centre multifonctionnel de Gascons ;

**CONSIDÉRANT QUE** la recommandation de l'aide financière par le ministère des affaires municipales et de l'habitation doit être effectuée au plus tard en mars 2020 et qu'aucun autre report n'est permis ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité reconnaît que les délais sont serrés et qu'il faut procéder rapidement ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire que le montant de l'aide financière octroyé par le ministère soit calculé sur le montant de la soumission de l'entrepreneur retenu ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité reconnaît que le rapport qualité/prix est le facteur le plus important dans sa décision d'octroyer le contrat ;

**POUR CES CONSIDÉRATIONS**, il est proposé par madame Mireille Langlois appuyé par madame Sylvie Blais et résolu

**QUE** la municipalité procèdera par un appel d'offres public de type devis de performance pour trouver la meilleure proposition.

**QUE** la municipalité aura recours à une grille de pondération incluant le prix pour évaluer les offres.

**QUE** les critères d'évaluation des offres seront:

- Expérience du fournisseur: 15 points
- Concept et proposition: 20 points
- Compétence et disponibilité du chargé de projet: 10 points
- Organisation, plan, méthodologie et échéancier de travail: 20 points
- Prix: 30 points
- Entrevue: 5 points

**QU'UN** comité de sélection sera formé pour l'occasion.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

**06. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions s'est tenue avec les personnes présentes dans l'assistance.

**2019-05-281**

**07. LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, la levée de la séance est proposée par monsieur Denis Langlois à 13h50.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

---

Henri Grenier  
Maire

---

Mélissa Castilloux Allain  
Secrétaire-trésorière adjointe